

Désignation de représentants de la
CFVU à la Commission d'examen
des recours gracieux des étudiants

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 5 juillet 2016

Délibération 2016/07/CFVU-50

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1*
- Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment son article 11*
- Vu La décision 2013-BM-466 du 26 juin 2013 portant création de la commission d'examen des recours gracieux des étudiants*

Après en avoir délibéré, sont désignés au titre de représentants de la CFVU à la commission d'examen des recours gracieux des étudiants :

- Mr Bruno JAMMES (enseignant)
- Mme Aurélie SANSOU (usager)

Toulouse le 30 septembre 2016
Le Président


Le Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 19

Nombre de voix favorables : 19
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0